

## **Motion 2421**

### **pour que la République de Genève n'oublie pas qu'elle est la fille d'une révolution populaire**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que les autorités successives chargées de notre république occultent le souvenir des journées révolutionnaires d'octobre 1846 qui ont pourtant conduit notre République et canton sur la voie du progrès et de la modernité ;
- que la Révolution de 1846 n'a suscité ni monument ni consécration de date commémorative et que même le cap de ses 150 ans n'a donné lieu à aucune manifestation digne de ce nom ;
- que notre démocratie tire ses origines de cette révolution populaire – étant elle-même une sorte d'aboutissement – qui fait suite à plusieurs révoltes ouvrières du quartier de Saint-Gervais ;
- qu'il n'est jamais rendu hommage aux plus de vingt personnes qui ont perdu la vie au cours des combats qui ont opposé ouvriers révolutionnaires et forces conservatrices pour la prise des barricades érigées sur les ponts accédant au quartier de Saint-Gervais ;
- qu'aucune statue, stèle ou panneau explicatif n'a été installé, notamment sur la place Saint-Gervais, ce haut lieu des journées révolutionnaires d'octobre 1846 ;
- que cette « révolution d'octobre » bien genevoise est peut-être bien plus signifiante pour l'instauration de la démocratie dans notre canton que ne l'ont été la « restauration » ou « le débarquement des Suisses au Port-Noir » ;
- qu'il est indispensable d'instruire les habitantes et habitants ainsi que les nombreux visiteurs de notre canton des racines révolutionnaires et populaires de notre démocratie,

invite le Conseil d'Etat

- à faire ériger une stèle commémorative sur le lieu de la barricade de Saint-Gervais, rappelant succinctement les événements et indiquant les noms des personnes tuées ;

- à faire rédiger, éditer et largement distribuer une plaquette officielle d'information sur le processus politique qui a conduit aux journées révolutionnaires d'octobre 1846 et à l'instauration subséquente de la démocratie dans notre République et canton.